

# Réussir sa réponse au décret tertiaire

## Programme de formation

Réf : BAT7 - Décret tertiaire

### Contexte

**Le Décret Tertiaire, un cadre commun à tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires pour piloter leur performance énergétique.**

La France s'engage pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en instaurant un cadre réglementaire sur le bâti tertiaire ([Loi TECV, art. 175 de la loi ELAN](#)). Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », ainsi que ces arrêtés posent un cadre national aux actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Deux obligations s'appliquent pour de nombreux maîtres d'ouvrages :

- Déclaration du patrimoine assujetti ainsi que la remontée annuelle de ses consommations
- Réductions des consommations avec 3 jalons d'évaluation : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% pour 2050

En 2022, cela a requis des actions court terme concernant l'identification des bâtiments assujettis et la centralisation des données les concernant. A partir de 2023, ce dispositif requiert une capacité de projection de long terme pour mettre en œuvre une stratégie énergétique alignée sur les objectifs « -60 % » du Décret Tertiaire. Être responsable de ces sujets demande une vision globale des gisements du patrimoine bâti ainsi que des réponses à des questions complexes : interactions locataire/propriétaire, sollicitation de modulations d'objectifs, répartition des responsabilités internes, etc.

### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Comprendre le cadre réglementaire posé par le décret tertiaire (obligations, modulations et sanctions) et en appréhender les points complexes
- Connaître les données à déclarer aux différents niveaux et viser l'autonomie pour piloter ses déclarations sur la plateforme nationale OPERAT
- Identifier les points clés de l'élaboration d'une stratégie énergétique patrimoniale cohérente avec l'atteinte des objectifs du décret tertiaire
- Lister et prioriser les prochaines actions / projets adaptés au contexte spécifique de maîtrise d'ouvrage du stagiaire
- Cerner les éventuels besoins d'assistance ou d'acquisition d'outils et établir un cahier des charges

### Durée en jour et en heure

4 jours - 14 heures

### Public visé

- Acteur en charge d'une partie ou de l'ensemble de la réponse au décret (déclaration ou maîtrise des consommations), que ce soit en **maîtrise d'ouvrage publique** (collectivité territoriales, universités) **ou privée** (immobilier d'entreprise, promotion immobilière) : directions patrimoine, direction des services techniques, direction transition énergétique, Gestionnaire patrimoine, Économe de flux, ingénieur ou technicien au sein d'un service énergie transversal, Energy manager.
- Acteur du **conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** : Syndicats d'énergie, Agence Locales de l'Énergie, CEP, AMO RSE / DD, Energy Manager, Bureaux d'études.



## Prérequis

Disposer de connaissances de base en thermique de bâtiment.

*Si vous n'êtes pas familier avec le suivi énergétique des consommations, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter.*

Les participants sont encouragés à lister quelques bâtiments assujettis et leurs données disponibles pour échanger sur des cas concrets.

## Taux de satisfaction

Au cours des 12 derniers mois, le taux de satisfaction des participants à ce module a été de **77%**. *Ce programme est un nouveau programme, il n'a pas encore fait l'objet d'évaluations.*

## Points de contenu

### Première demi-journée

#### Accueil – Introduction Se présenter et partager les attentes

##### 1) Cadre général de la démarche « éco-énergie tertiaire »

- a) Contexte historique du décret tertiaire et enjeux nationaux
  - Parc tertiaire français en chiffre
  - Enjeu national de rénovation environnemental des bâtiments
- b) Rôles des éléments principaux de la réglementation
  - Plateforme nationale et remontée des consommations
  - Synthèse du dispositif et des objectifs visés par le décret

##### 2) Détail des obligations illustrées pour un ensemble de bâtiment

- a) Chronologie de mise en œuvre d'ici à 2050
  - Présentation au fil de l'eau des différents cas de figures : bâtiment seul, ensemble de bâtiments homogènes, ensembles de bâtiments sur une même unité foncière, local ou partie de bâtiment
  - Assujettissement et surfaces pour la déclaration
  - Calcul de l'objectif et mutualisation pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif
  - Cas spécifiques : Démolitions reconstructions, changement d'usage (reprise des éléments précédents pour souligner les différences)
- b) Exemple de calcul des objectifs sur un ensemble de bâtiments
- c) Consommations de références et modulations par indicateurs d'usages (intérêt et modalités)
- d) Détails et précisions pour les cas complexes
  - Cas avec bail, mise à disposition, ou copropriété tertiaire
  - Cas de cohabitation de surfaces tertiaires et non tertiaires
- e) Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations

##### 3) Temps réflexif et échanges croisés

- a) Travail individuel
- b) Travail en sous-groupe : opportunités et difficultés

### Deuxième demi-journée

#### 4) Plateforme OPERAT : éléments connus à ce jour

##### 5) Données, outils et rôles internes pour la déclaration

- a) Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations : détail et étapes
- b) Synthèse des données à réunir
- c) Travail en sous-groupe sur les données à réunir et le format à respecter

Question à traiter : disponibilité des données, outils/prestations utilisées pour les collecter, rôles internes et/ou partage des tâches entre locataires et propriétaires

**6) Dossier technique de modulation des objectifs**

- a) Critères de modulation
- b) Détail du contenu

**Troisième demi-journée**

Test de connaissance (ludique) sur les deux premières demi-journées.

**7) Leviers de réduction de la consommation énergétique par rapport aux objectifs**

- a) 4 grands leviers de performance énergétique des bâtiments (exemple et moyens de financement)
- b) Cas d'études
- c) Cas particulier de la rénovation énergétique complète et performante

**Quatrième demi-journée**

**8) Lien avec la stratégie énergétique patrimoniale**

- a) Partage de balises
  - Objectifs du décret versus objectifs lors de la conception d'une rénovation
  - Ambitions versus long terme
  - Place de l'audit dans l'élaboration d'une stratégie
- b) Outils pour une gestion immobilière dynamique répondant au décret tertiaire
- c) Présentation d'un retour d'expérience pour un grand parc bâti d'une collectivité
  - Démarche Planiss'Immo 2050 chez un maître d'ouvrage partenaire
- d) Méthode de compromis entre travaux, modulations et mutualisation

**9) Prise de recul et échanges**

- a) Moteurs et freins pour mettre en œuvre le décret tertiaire
- b) Retours croisés

**Synthèse, conclusion et évaluation de la formation / des acquis**

## Modalités pédagogiques

Mode d'organisation : À distance

Menée à travers une pédagogie interactive et favorisant l'implication du participant, la méthode pédagogique combinera :

- Des modalités participatives stimulant la concentration en ligne.
- Présentation favorisant l'échange et le partage des expériences entre participants : alternance entre exposés théoriques, séquences d'échanges (questions/réponses) et illustration par des cas concrets avec des données réelles issues de retours d'expériences.
- Analyse réflexive des freins et des moteurs individuels et structurels.

## Moyens et supports pédagogiques

- Documents de formation disponibles en version numérique sur l'espace participant à l'issue de la formation
- Fourniture des textes réglementaires en version PDF
- Fourniture d'un tableur de synthèse des objectifs du décret tertiaire.

## Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-positionnement pré/post-formation
- Certificat de réalisation

## Profils du/des formateurs

Ingénieur.e bâtiment/énergie expérimenté.e en stratégie de rénovation du parc bâti tertiaire

## Modalités et délais d'accès

### FORMATION INTER

Les dates des sessions inter-entreprises sont disponibles sur notre catalogue de formation.

Lorsqu'aucune date n'est indiquée, nous vous invitons à nous signaler votre intérêt en écrivant à [formation@institut-negawatt.com](mailto:formation@institut-negawatt.com) afin de pouvoir être informé.e de l'ouverture d'une session.

L'inscription se fait obligatoirement en ligne au moyen du formulaire à disposition sur la page du programme souhaité. La demande d'inscription est une pré-inscription. À réception, nous vous transmettons un devis pour signature électronique.

La date limite d'inscription est de 30 jours avant le début de la formation.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscrits est insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'annuler l'action de formation au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Si la session est annulée, nous vous proposerons le report de votre inscription sur la session suivante. Nous vous conseillons d'opter pour des réservations de transport et de séjour annulables ou à dates modifiables.

### FORMATION INTRA ou SUR MESURE

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise et nous sommes à votre écoute pour construire un dispositif de formation sur mesure selon votre contexte et vos besoins.

Nous réceptionnons vos demandes par mail, par téléphone ou au moyen du formulaire d'inscription en ligne.

À réception, nous prenons contact par mail ou par téléphone et nous vous transmettons un devis pour signature électronique. Le devis précise les dates ou la période proposée pour la réalisation de la formation.

### CONDITIONS D'ANNULATION

La signature du devis engage l'entreprise ou la personne dans l'action de formation.

Les conditions d'annulation sont précisées dans [nos CGV](#).

## Information sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux à l'INEED sont certifiés H+. Informations et plan d'accès : <http://www.ineedra.org>

Pour les autres lieux, nous nous assurons au préalable des conditions d'accessibilité PMR et en informons les participants.

Vous êtes en situation de handicap, nous étudions vos besoins spécifiques : n'hésitez pas à contacter notre référente handicap [referent-handicap@institut-negawatt.com](mailto:referent-handicap@institut-negawatt.com)

## Nous contacter

Pour toute question ou besoin d'information, vous pouvez contacter :

**Marie BRETEZ**

*Chargée de gestion administrative des formations*

email : [formation@institut-negawatt.com](mailto:formation@institut-negawatt.com)

téléphone : 04 75 58 60 85 / 07 86 11 82 83